



Conseil de sécurité

PROVISOIRE

S/PV.2767

25 novembre 1987

FRANCAIS

COMPTE RENDU STENOGRAPHIQUE PROVISOIRE DE LA DEUX MILLE
SEPT CENT SOIXANTE-SEPTIEME SEANCE

Tenue au Siège, à New York
le mercredi 25 novembre 1987, à 10 h 30

Président : M. KIKUCHI

(Japon)

Membres : Allemagne, République fédérale d'
Argentine
Bulgarie
Chine
Congo
Emirats arabes unis
Etats-Unis d'Amérique
France
Ghana
Italie
Royaume-Uni de Grande-Bretagne
et d'Irlande du Nord
Union des Républiques socialistes
soviétiques
Venezuela
Zambie

Comte YORK von WARTENBURG
M. DELPECH
M. TSVETKOV
M. YU Mengjia
M. ADOUKI
M. AL-SHAALI
M. WALTERS
M. BLANC
M. GBENO
M. BUCCI

M. BIRCH

M. BELONOGOV
M. FABON-GARCIA
M. ZUBE

Le présent compte rendu contient le texte des discours prononcés en français et l'interprétation des autres discours. Le texte définitif sera publié dans les Documents officiels du Conseil de sécurité.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être présentées, dans un délai d'une semaine, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, Département des services de conférence, bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

La séance est ouverte à 11 h 10.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est adopté.

PLAINTES DE L'ANGOLA CONTRE L'AFRIQUE DU SUD

LETTRE DATEE DU 19 NOVEMBRE 1987, ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DE L'ANGOLA AUPRES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES (S/19278)

LETTRE DATEE DU 20 NOVEMBRE 1987, ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DU ZIMBABWE AUPRES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES (S/19286)

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Conformément aux décisions prises lors des séances précédentes consacrées à l'examen de cette question, j'invite le représentant de l'Angola à prendre place à la table du Conseil; j'invite les représentants de l'Algérie, du Botswana, du Brésil, de la République socialiste soviétique de Biélorussie, du Cap-Vert, de la Colombie, de Cuba, de la Tchécoslovaquie, de l'Egypte, de l'Ethiopie, de la République démocratique allemande, de l'Inde, de la Jamahiriya arabe libyenne, du Malawi, de la Mauritanie, du Mozambique, du Nicaragua, du Nigéria, du Portugal, de Sao Tomé-et-Principe, de l'Afrique du Sud, de la République arabe syrienne, de la Tunisie, de la République-Unie de Tanzanie, du Viet Nam, de la Yougoslavie et du Zimbabwe à occuper les sièges qui leur sont réservés sur les côtés de la salle du Conseil.

Sur l'invitation du Président, M. de Figueiredo (Angola) prend place à la table du Conseil; M. Djoudi (Algérie), M. Legwilla (Botswana), M. Nogueira-Batista (Brésil), M. Maksimov (République socialiste soviétique de Biélorussie), M. Santos (Cap-Vert), M. Fernalosa (Colombie), M. Nuñez Mosquera (Cuba), M. Ispotovsky (Tchécoslovaquie), M. Badawi (Egypte), M. Tadesse (Ethiopie), M. Ott (République démocratique allemande), M. Gharekhan (Inde), M. Treiki (Jamahiriya arabe libyenne), M. Mangwasu (Malawi), M. Ould Boye (Mauritanie), M. Dos Santos (Mozambique), Mæ Astorga-Gades (Nicaragua), M. Ononaiye (Nigéria), M. Matos Proença (Portugal), M. Branco (Sao Tomé-et-Principe), M. Manley (Afrique du Sud), M. Masri (République arabe syrienne), M. Karoui (Tunisie), M. Chagula (République-Unie de Tanzanie), M. Bui Xuan Nhat (Viet Nam), M. Pejic (Yougoslavie) et M. Mudenge (Zimbabwe) occupent les sièges qui leur sont réservés sur les côtés de la salle du Conseil.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Le Conseil de sécurité va maintenant reprendre l'examen du point inscrit à son ordre du jour.

M. BELONOGOV (Union des Républiques socialistes soviétiques)
(interprétation du russe) : Monsieur le Président, avant tout, permettez-moi de vous féliciter pour l'excellente façon dont vous vous acquittez de vos fonctions de Président du Conseil de sécurité pour le mois de novembre et d'exprimer notre conviction que, sous votre direction, le Conseil saura s'acquitter comme il convient de toutes les tâches qui lui sont confiées, s'agissant notamment de la question exceptionnellement importante que nous examinons en ce moment.

Nous voudrions également exprimer notre reconnaissance à votre prédécesseur, l'Ambassadeur Maurizio Bucci, Représentant permanent de l'Italie, pour la compétence et la précision avec lesquelles il a dirigé les travaux du Conseil durant le mois d'octobre.

Nous avons également grand plaisir à saluer ici le nouveau Représentant permanent de la République fédérale d'Allemagne, l'Ambassadeur York von Wartenburg, auquel nous souhaitons plein succès dans son poste lourd de responsabilités.

Il y a moins d'un mois, le Conseil de sécurité examinait la question de Namibie. Aujourd'hui, l'attention du Conseil est une fois de plus tournée vers la région de l'Afrique australe. Une fois encore, il s'agit d'événements extrêmement graves qui menacent sérieusement la paix et la sécurité internationales, à savoir l'agression de l'Afrique du Sud contre un Etat africain souverain, la République populaire d'Angola.

Cette question n'est pas nouvelle pour le Conseil de sécurité. Elle s'est posée à lui pour la première fois dès le mois de mars 1976, c'est-à-dire cinq mois à peine après la proclamation de l'indépendance de la République populaire d'Angola, et, depuis lors, le Conseil est saisi de cette question pratiquement chaque année, quand ce n'est pas plusieurs fois par an.

Le Conseil de sécurité a déjà adopté une dizaine de résolutions exigeant la cessation des expéditions agressives de l'Afrique du Sud. Comme on le sait, plusieurs projets de résolution se sont heurtés à l'opposition de pays occidentaux.

Malgré les efforts faits par le Conseil de sécurité, l'Assemblée générale et d'autres organes de l'ONU pour mettre un terme aux actes d'agression de l'Afrique du Sud contre les Etats voisins, les racistes sud-africains poursuivent

M. Belonogov (URSS)

obstinément leur politique d'atteinte à la souveraineté de l'Angola et d'autres pays africains. Ce qui nous inquiète particulièrement, c'est que la guerre d'agression menée par l'Afrique du Sud contre l'Angola prend chaque année davantage d'envergure et revêt un caractère de plus en plus provocateur. Cela est exposé en détail et avec preuves à l'appui dans des lettres datées respectivement des 5 et 18 novembre dernier adressées au Secrétaire général par le Président de l'Angola, M. Dos Santos, dans un document daté du 20 octobre dernier émanant du Ministère des relations extérieures de l'Angola et dans la déclaration faite au Conseil vendredi dernier par le Vice-Ministre des relations extérieures de l'Angola, M. da Silva de Maura.

Selon les dernières nouvelles, certains éléments de l'armée d'agression raciste ont pénétré sur quelques centaines de kilomètres à l'intérieur du territoire angolais, où elles se livrent à des opérations militaires de grande envergure avec l'appui de l'aviation et de matériels militaires terrestres lourds contre l'armée de la République populaire d'Angola, qui résiste courageusement à l'agresseur pour défendre le droit du peuple angolais de vivre dans la paix et la liberté.

Au même moment, en Namibie, aux frontières de l'Angola, on assiste à la concentration d'un important contingent de troupes sud-africaines comptant près de 30 000 hommes et plus de 400 véhicules chenillés blindés et pièces d'artillerie. N'est-ce pas là la preuve qu'à l'heure même où le sud de l'Angola est le théâtre de violents combats, cet Etat souverain est une nouvelle fois menacé de voir s'abattre incessamment sur lui le poing de l'agresseur?

On ne peut manquer de remarquer l'attitude provocatrice et l'assurance du régime raciste de Pretoria qui n'hésite pas maintenant à dire ouvertement que ses troupes se livrent à des activités militaires sur le territoire angolais. Qui plus est, il a été reconnu officiellement que le Président Botha lui-même et plusieurs de ses ministres, bravant la communauté mondiale, se sont rendus en territoire angolais pour stimuler la combativité des troupes sud-africaines.

L'intervention militaire de l'Afrique du Sud est complétée par des actes de sabotage commis par des traîtres au peuple angolais, dont les activités sont financées et dirigées par Pretoria, qui cherche à imposer de force des changements politiques à la République populaire d'Angola et à déstabiliser son économie. J'ai

M. Belonogov (URSS)

nommé le groupement terroriste des bandits de l'UNITA, qui, autrefois, agissait de concert avec les colonisateurs portugais contre le MPLA et qui, maintenant, sont l'instrument de l'Afrique du Sud raciste.

La situation en Afrique australe est compliquée par l'intervention dans les affaires intérieures de la République d'Angola des Etats-Unis, qui fournissent à l'UNITA une aide et un soutien militaires, politiques et diplomatiques. Chacun sait que, ces deux dernières années, les Etats-Unis ont fourni aux bandits de Savimbi une quantité considérable d'armements, y compris des missiles Stinger et des roquettes antichar. Ce faisant, Washington, tout comme le régime raciste de Pretoria, contribue à accroître l'ampleur des activités militaires au sud de l'Angola et permet à l'UNITA de s'attaquer à des objectifs économiques de l'Angola et de détruire l'infrastructure de ce pays. D'ailleurs, cela a été reconnu par Savimbi lui-même puisqu'il a déclaré que "les Etats-Unis jouent un rôle décisif dans la guerre en cours." (The New York Times, 14 septembre 1987, p. 1)

C'est là un fait, un fait qui non seulement est déplorable mais qui, en outre, jette une ombre sur les Nations Unies. Tout au long de ses 12 années d'existence, la République populaire d'Angola n'a pas joui d'un seul jour de paix. Elle a été la victime d'actes d'agression et de sabotage continus perpétrés par le régime raciste d'Afrique du Sud. Les dégâts matériels s'élèvent déjà à plus de 12 milliards de dollars.

Ce conflit qui dure depuis longtemps en Afrique australe a été extrêmement éprouvant pour les peuples de la région et constitue une source de tension qui rend la situation mondiale plus intenable.

M. Belonogov (URSS)

La communauté internationale est unanime à reconnaître que les causes de cet état de choses résident dans le terrorisme sanglant et la politique d'agression de ceux qui défendent le système monstrueux de l'apartheid et qui, par là même, font obstacle au règlement du conflit au sud de ce continent.

Une objectivité élémentaire et un regard impartial sur la réalité de cette région du monde exigent que l'on apprécie à sa juste valeur le rôle stabilisateur joué par les troupes cubaines, qui se trouvent en Angola sur la demande du Gouvernement de ce pays et qui aident la République à défendre son indépendance et sa souveraineté face à une menace extérieure incessante et grandissante.

Comme on le sait, le Gouvernement angolais ne voulait pas et ne veut toujours pas d'un affrontement militaire avec l'Afrique du Sud. Il désire la paix sur ses frontières, et c'est pourquoi il s'efforce de réduire les tensions dans la région et prend des mesures pratiques en ce sens, comme en témoignent ses initiatives de paix. C'est ainsi qu'en juillet dernier, la République populaire d'Angola a proposé la conclusion d'un accord global entre les Gouvernements de l'Angola, de Cuba, de l'Afrique du Sud et la South West Africa People's Organization (SWAPO), sous l'égide du Conseil de sécurité ou de ses cinq membres permanents, en vue de l'accession de la Namibie à l'indépendance sur la base de la résolution 435 (1978) et d'assurer la paix et la stabilité en Angola.

Mais, en réponse aux efforts constructifs et pacifiques de l'Angola et à l'adoption récente par le Conseil de sécurité de la résolution 601 (1987), qui appelle à un cessez-le-feu, l'Afrique du Sud a accru son agression armée contre ce pays.

Le comportement cynique et provocateur à dessein de Pretoria ne peut s'expliquer que par l'impunité et le soutien accordés à l'agresseur par ceux qui le protègent. Il n'est un secret pour personne que c'est précisément grâce à la connivence de certains Etats de l'Ouest, qui au Conseil de sécurité recourent au veto et l'empêchent systématiquement d'appliquer aux racistes de l'Afrique du Sud des dispositions pertinentes de la Charte, que le Conseil n'a pu être en mesure de s'acquitter pleinement de ses fonctions, telles que le prévoit la Charte, et de prendre les mesures efficaces qui s'imposent, conformément au Chapitre VII de la Charte, à l'encontre du régime de Pretoria.

Il convient de noter que ces mêmes pays, en d'autres circonstances, se font particulièrement insistants pour peu que le Conseil de sécurité applique les

M. Belonogov (URSS)

dispositions pertinentes de la Charte. A quoi tient cette approche sélective? Ne s'explique-t-elle pas par le fait qu'il s'agit, en l'occurrence, d'un régime qui défend non seulement les siens, mais aussi les intérêts militaires, stratégiques et économiques de quelqu'un d'autre en Afrique du Sud? Quoi qu'il en soit, une chose est claire : l'impunité ne peut qu'encourager l'agresseur raciste, qui désormais ne prend même plus la peine de camoufler ses actes criminels.

Tant que le régime raciste d'Afrique du Sud jouira d'un appui, ne serait-ce que sous le couvert d'une coopération prétendument constructive ou autre, et tant que l'on s'efforcera de blanchir l'Afrique du Sud et de la sortir de l'isolement dans lequel elle se trouve sur le plan international, le régime de Pretoria, comme les faits l'ont prouvé, ne renoncera pas à sa politique criminelle mais cherchera à se maintenir en Namibie qu'il occupe illégalement et à perpétrer des actes d'agression contre l'Angola, le Mozambique et d'autres Etats de première ligne.

L'Union soviétique condamne catégoriquement l'invasion criminelle par les troupes sud-africaines de la République populaire d'Angola et exige la cessation immédiate et totale des hostilités contre l'Angola et les autres Etats souverains d'Afrique.

Etant donné les dangers graves que font courir à la paix et la sécurité internationales les actes répétés d'agression perpétrés par Pretoria contre l'Angola, nous préconisons l'adoption par le Conseil de sécurité des mesures les plus efficaces contre l'agresseur, telles que le prévoit la Charte des Nations Unies.

Notre pays, rappelant sa pleine solidarité avec la lutte juste et désintéressée que mène le peuple angolais, soutient sans réserve les dispositions des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité de l'Assemblée générale, qui appellent les Etats Membres des Nations Unies à aider, par tous les moyens, la République populaire d'Angola, afin de lui donner les moyens de défendre sa souveraineté et son intégrité territoriale.

L'Union soviétique n'a cessé de plaider un règlement juste du conflit en Afrique australe et l'intensification des efforts collectifs en vue de définir les moyens de parvenir à un règlement avec la participation des Nations Unies, de l'Organisation de l'unité africaine, des Etats de première ligne, du Mouvement des non-alignés et de toutes les forces qui militent en faveur de la liberté, de la justice et de la paix dans cette région du monde. Aussi, appuierons-nous le projet

M. Belonogov (URSS)

de résolution présenté par les Etats membres non alignés du Conseil de sécurité, dans l'espoir que son adoption unanime par le Conseil sera interprétée par le Gouvernement sud-africain avec tout le sérieux voulu et que l'Afrique du Sud se soumettra aux exigences qui y sont exprimées, notamment en ce qui concerne la cessation de l'agression et le retrait des forces armées du régime raciste du territoire de l'Angola.

Nous estimons aussi qu'il est important que le Conseil de sécurité continue à suivre de près l'évolution de la situation en Afrique australe et soit disposé à prendre les mesures qui s'imposent en vertu du Chapitre VII de la Charte, au cas où l'Afrique du Sud ne se conformerait pas aux dispositions du présent projet de résolution.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant de l'Union des Républiques socialistes soviétiques pour les paroles aimables qu'il a eues à mon endroit.

M. AL-SHAALI (Emirats arabes unis) (interprétation de l'arabe) : Monsieur le Président, ma délégation se félicite de vous voir présider les réunions du Conseil de sécurité durant ce mois. Après avoir siégé à vos côtés au Conseil, nous sommes certains que vous présiderez ses délibérations avec une compétence, une sagesse et une précision typiquement japonaises. Les liens d'amitié qui unissent nos deux pays nous renforcent dans cette foi et cette conviction.

Nous tenons aussi à remercier l'Ambassadeur Buccì, Représentant permanent de l'Italie, pour la manière avec laquelle il a présidé, le mois dernier, le Conseil de sécurité.

Je souhaite également la bienvenue au Représentant permanent de la République fédérale d'Allemagne au Conseil de sécurité.

Le Conseil de sécurité se réunit à nouveau aujourd'hui pour examiner un nouveau chapitre de la tragédie sans fin que vit depuis le début du siècle le sud du continent africain.

A ce stade avancé du débat, et après l'examen détaillé de la situation par le Vice-Ministre des relations extérieures de l'Angola et les autres déclarations fort précises faites au Conseil, je ne vois pas l'utilité de revenir sur ces détails.

M. Al-Shaali (Emirats arabes unis)

L'entrée illégale, sur le territoire angolais, du chef du régime raciste n'est qu'une nouvelle manifestation de son mépris pour l'un des principes fondamentaux du droit international : le principe de la souveraineté. Quant à la poursuite de l'occupation, par les forces de ce régime, du territoire angolais et à la recrudescence de leurs actes d'agression contre ce pays, elles sont une nouvelle violation des résolutions, notamment celles de ce conseil. Mais si l'on réfléchit bien, cette situation n'a rien d'étrange ou d'exceptionnel car le régime raciste nous a habitués à de telles pratiques. En effet, la déstabilisation des Etats de première ligne est devenue la pierre angulaire de la politique d'apartheid, tout comme du reste la poursuite de l'occupation de la Namibie.

L'UNITA est une organisation fantoche servant des intérêts extérieurs et nous estimons que l'appuyer - quelle que soit la source de cet appui - est une ingérence dans les affaires intérieures de l'Angola, un acte qui viole entièrement le droit international et la Charte des Nations Unies. Encourager les conflits entre et parmi les peuples et les Etats du continent africain est l'un des fondements des politiques impérialiste et raciste qui visent à perpétuer la domination du continent et le pillage de ses ressources. Voilà pourquoi nous nous opposons à ce que l'on lie la solution du problème de l'Afrique australe avec les conflits internationaux et la rivalité entre les grandes puissances.

L'agression et l'occupation sont une situation anormale dans l'optique de tous les Etats du monde. Mais il semble que ce soit tout le contraire lorsqu'on est en présence de régimes racistes tels que l'Afrique du Sud et Israël. Ces régimes ont à leur palmarès un nombre record de violations du droit international et des résolutions du Conseil de sécurité, montrant ainsi l'exemple à ceux qui souhaitent se soustraire à la volonté internationale.

Ma délégation arrive au terme de son mandat de membre non permanent du Conseil de sécurité et cette expérience l'autorise à se demander si les réunions du Conseil de sécurité n'ont pas montré à l'évidence que la communauté internationale était incapable d'agir avec fermeté à l'égard du régime raciste en Afrique du Sud, pour le vaincre et s'en débarrasser maintenant qu'il y a unanimité internationale quant à la nécessité d'éliminer ce système? D'aucuns continuent à penser que traiter avec l'Afrique du Sud peut s'avérer positif, c'est-à-dire qu'il contribuera à sa propre destruction, à sa propre perte. C'est grâce à cette logique contradictoire que le régime raciste assure sa continuité et se procure les moyens de subsister.

M. Al-Shaali (Emirats arabes unis)

Le racisme n'est pas un phénomène passager. C'est une philosophie institutionnalisée qui a ses racines dans l'histoire et qui repose sur des convictions profondes. C'est une philosophie qui a pénétré les relations internationales en ce sens qu'elle sert les intérêts étrangers. Aussi, dire que l'apartheid peut être réformé ou éliminé en traitant avec l'Afrique du Sud est contraire à toute logique.

Force nous est donc de conclure que les partisans de ce point de vue, même s'ils semblent convenir de la nécessité d'éliminer le régime raciste, n'y croient pas vraiment. J'en veux pour preuves l'appui ouvert qu'Israël reçoit et l'appui clandestin octroyé au régime sud-africain. Faire des comparaisons historiques et dire que le régime raciste d'Afrique du Sud finira bien par disparaître - comme cela s'est passé dans certains pays occidentaux - ne sert à rien car en Afrique du Sud le racisme est un élément étranger, importé sur le continent avec l'appui de certaines puissances occidentales.

Le Conseil de sécurité se réunit depuis 1960 pour examiner la situation en Afrique du Sud, mais la situation n'a pas changé. La Namibie n'est pas devenue indépendante. L'Afrique du Sud n'a pas cessé ses agressions contre les Etats de première ligne. La majorité noire d'Afrique du Sud n'a pas réalisé ses droits. Les réunions du Conseil de sécurité sont devenues un simple rituel car les résultats sont connus à l'avance. Nous entendons toutes sortes de déclarations condamnant le régime raciste d'Afrique du Sud et réclamant l'élimination de l'apartheid. Mais le Conseil de sécurité n'arrive pas à dépasser le stade de la condamnation et de la dénonciation. Lorsqu'un projet de résolution est présenté, nous pouvons faire deux choses : ou bien il s'agit d'un projet de résolution rituel et alors nous l'adoptons avec quelques abstentions pour l'ajouter à la série de résolutions qui l'on précédé; ou bien il s'agit d'un projet de résolution solide qui tente de resserrer la corde autour du régime raciste et alors il est voué à l'échec en raison du recours au droit de veto.

Nous doutons que tel était l'objectif auquel tendaient les fondateurs des Nations Unies et les auteurs de sa charte lorsqu'ils ont confié au Conseil de sécurité la responsabilité du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Les résolutions du Conseil de sécurité doivent refléter les débats sur la question. Nous avons entendu la majorité de ceux qui ont pris part au débat demander, voire exiger, que le Conseil prenne - comme le lui demande la Charte -

M. Al-Shaali (Emirats arabes unis)

des mesures décisives contre le régime raciste, soit celles prévues au Chapitre VII de la Charte. Nous attendons avec impatience le jour où tous les membres du Conseil de sécurité feront droit à ces exigences et décideront des mesures rigoureuses qui s'imposent.

En attendant, ma délégation se porte coauteur du projet de résolution présenté au Conseil. Certes, ce projet ne reflète pas les aspirations de l'écrasante majorité des Membres des Nations Unies, mais il permet une nouvelle fois de mettre à l'épreuve, non pas tant l'attitude de l'Afrique du Sud que nous connaissons tous, que celle des États qui continuent à coopérer avec ce régime ou à le défendre.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant des Emirats arabes unis des aimables paroles qu'il m'a adressées.

Le représentant de Cuba a demandé à exercer son droit de réponse. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. NUÑEZ MOSQUERA (Cuba) (interprétation de l'espagnol) : Quand, le lundi 23 au matin, le représentant des Etats-Unis a demandé la parole et commencé de parler de droits de l'homme et de dignité, nous avons pensé qu'il allait annoncer que son gouvernement condamnait l'invasion sud-africaine en Angola et s'engageait à ne plus user de son droit de veto pour empêcher le Conseil de sécurité d'imposer des sanctions globales et obligatoires à l'Afrique du Sud raciste. Mais il n'en a rien été. Le représentant des Etats-Unis n'a fait qu'essayer d'orchestrer une réponse illogique et embarrassée au discours de l'Ambassadeur de Cuba dans l'intention de détourner l'attention de cette déclaration. Il n'y est pas parvenu. Le débat s'est poursuivi avec une grande hauteur de vue.

Mais de quelle dignité peut parler le représentant des Etats-Unis quand la communauté internationale sait que le régime d'apartheid en Afrique du Sud se maintient grâce à l'aide morale et matérielle de l'Administration de Washington? De quels droits de l'homme peut parler le représentant des Etats-Unis quand le monde entier sait que pour pratiquer sa politique inhumaine de ségrégation raciale, le régime de Botha compte sur la bénédiction et sur l'approbation la plus large du Gouvernement américain?

Il n'est un secret pour personne que la guerre d'Angola est la guerre du Gouvernement des Etats-Unis. Washington, dès le départ, s'est employé à mener des activités clandestines pour éliminer le MPLA par l'entremise des groupes contre-révolutionnaires du FMLA et de l'UNITA, avec l'appui de ses mercenaires et de l'Afrique du Sud.

Il n'est un secret pour personne - et certaines des interventions que nous avons entendues au cours du débat l'ont confirmé - que depuis le printemps de 1975, les Etats-Unis ont investi des dizaines de millions de dollars pour fournir armes et instructeurs aux groupes contre-révolutionnaires et sécessionnistes de l'Angola. A l'époque, il n'y avait pas de troupes cubaines en Angola. La première unité cubaine envoyée en Angola, comme on l'a également reconnu ici, est partie pour ce pays au mois de novembre, plusieurs semaines après que les racistes sud-africains, avec l'appui de Washington - et les membres de la CIA doivent bien s'en souvenir - eurent envahi le pays et déjà pénétré sur plus de 700 kilomètres par le sud.

M. Nuñez Mosquera (Cuba)

Il est honteux qu'un membre permanent du Conseil de sécurité - qui appuie ouvertement l'Afrique du Sud, qui collabore avec Pretoria dans tous les domaines, y compris le domaine nucléaire, ce qui a permis à ce pays d'acquérir une capacité de destruction qui est une menace permanente pour ses voisins et pour la sécurité internationale - qui en usant sans arrêt du droit de veto a empêché le Conseil de s'acquitter du rôle qui lui incombe en vertu de la Charte, recoure à de vils mensonges et à des distorsions de l'histoire pour appuyer la minorité blanche d'Afrique du Sud.

Il est indéniable que l'apartheid est la cause de la politique d'agression de l'Afrique du Sud contre ses voisins, que l'apartheid est la cause des invasions sud-africaines en Angola, que l'apartheid est la cause de l'occupation illégale de la Namibie. Mais il est tout aussi vrai et irréfutable que l'apartheid ne peut se maintenir qu'avec l'appui de Washington. Que sont l'avorton du couplage et la politique d'engagement constructif, condamnés par la communauté internationale et l'opinion publique, sinon les preuves de cet appui?

Mais malgré l'appui des Etats-Unis, malgré le veto dont ils usent au Conseil de sécurité, malgré leur collaboration, y compris nucléaire, avec l'Afrique du Sud, malgré la violation flagrante des droits de l'homme des peuples africains auxquels ils refusent le droit à l'autodétermination et à l'indépendance, malgré les mensonges des représentants de Washington, l'apartheid sent la charogne. Ni les divisions blindées sud-africaines, ni le veto des Etats-Unis au Conseil de sécurité n'empêcheront l'élimination du régime odieux de l'apartheid en Afrique du Sud, l'indépendance de la Namibie et l'intégrité territoriale de la République populaire d'Angola.

La lutte continue. La victoire est certaine.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant du Japon.

Il est on ne peut plus déplorable que le Conseil de sécurité doive une fois de plus examiner la question des attaques de l'Afrique du Sud contre l'Angola, problème qui a été porté tant de fois à l'attention de ce conseil auparavant. Cette fois-ci, l'attaque militaire de l'Afrique du Sud contre l'Angola, d'après les informations que nous avons, dépasserait en ampleur et en intensité tout ce dont nous avons été témoins ces dernières années.

Le Président

Dans sa lettre du 18 novembre au Secrétaire général, le Président de la République populaire d'Angola décrit la nature de l'engagement sud-africain. Mais cette fois-ci, l'Afrique du Sud a en fait reconnu que ses forces luttent aux côtés des forces rebelles de l'UNITA dans le sud-est de l'Angola. S'efforçant de justifier l'injustifiable, le Représentant permanent de l'Afrique du Sud a prétendu qu'elle agissait simplement parce que ses intérêts de sécurité étaient menacés.

L'Afrique du Sud croit-elle réellement que la communauté internationale est naïve au point de croire à cette excuse manifestement fautive?

Après tout, c'est l'Afrique du Sud, et non pas l'Angola, qui a violé l'intégrité territoriale et la souveraineté de son voisin. C'est l'Afrique du Sud qui a envoyé ses troupes en Angola et lancé des attaques armées contre ce pays. L'Angola n'a pas menacé l'Afrique du Sud. L'argument selon lequel les troupes sud-africaines représentent moins de 5 % de toutes les forces militaires de la région est aussi ridicule que hors de propos.

Le Gouvernement japonais condamne dans les termes les plus catégoriques cette dernière manifestation de la politique de déstabilisation de l'Afrique du Sud et déplore les pertes humaines provoquées par ces actions.

Nous exigeons que l'Afrique du Sud cesse immédiatement ses activités hostiles et retire sur-le-champ ses troupes du territoire angolais. A cette occasion, nous rappelons que nous avons exigé que l'Afrique du Sud mette un terme à son occupation illégale de la Namibie d'où elle lance ses attaques barbares contre les pays voisins.

Le Japon réaffirme son appui indéfectible à l'Angola et aux autres Etats de première ligne qui sont victimes de la politique de déstabilisation que l'Afrique du Sud poursuit dans toute la région.

S'il s'est jamais trouvé un moment où le Conseil de sécurité doit parler d'une seule voix, c'est maintenant. Il faut faire comprendre à l'Afrique du Sud que ses attaques militaires contre l'Angola ou tout autre pays voisin sont absolument inacceptables pour la communauté internationale. Le Japon espère donc que le projet de résolution dont nous sommes saisis recevra l'appui unanime du Conseil.

Le Président

Je reprends mes fonctions de président du Conseil de sécurité.

Le représentant des Etats-Unis a demandé la parole dans l'exercice de son droit de réponse.

M. WALTERS (Etats-Unis d'Amérique) (interprétation de l'anglais) : Je voudrais exercer le droit de réponse des Etats-Unis pour réfuter les observations outrancières et injurieuses que vient de faire le représentant de Cuba. Une fois encore il cherche à détourner l'attention de cet organe du rôle désastreux joué par Cuba dans la guerre civile angolaise en proférant des accusations injustifiées et fausses contre les Etats-Unis.

Les 35 000 soldats cubains en Angola font couler le sang des Angolais dans une guerre civile. Il ne saurait y avoir de paix dans la région ni d'indépendance pour la Namibie tant que les troupes étrangères, qu'elles soient cubaines ou sud-africaines, ne se retireront pas de l'Angola.

Le représentant de Cuba a apparemment été piqué au vif par les critiques formulées à l'endroit de Cuba en matière de droits de l'homme. Ce n'est pourtant un secret pour personne qu'à Cuba, les droits de l'homme sont violés de façon massive et systématique. Aucun argument fallacieux avancé par le représentant cubain ne saurait dissimuler la réalité brutale d'un système qui a contraint près de 15 % de sa population à l'exil; qui opère un vaste réseau de prisons, de camps de travail et de pelotons d'exécution pour se maintenir au pouvoir; qui détient quelque 15 000 prisonniers politiques et qui participe au terrorisme. En ce moment même, des prisonniers cubains aux Etats-Unis mettent le feu à leurs prisons pour ne pas être renvoyés à Cuba, malgré les promesses du Gouvernement cubain actuel de bien les traiter à leur retour. Cet acte désespéré est plus éloquent que n'importe quel discours.

Je voudrais rappeler aux membres du Conseil que l'arrivée des forces cubaines pour prendre parti dans la lutte interne de l'Angola, a eu lieu à la suite de la rupture par le MPLA de l'accord conclu en 1975 à Alvor, au Portugal, avec les deux autres mouvements de libération, l'UNITA et le FNLA. Si le MPLA avait respecté cet accord et permis à l'Angola d'accéder à l'indépendance sous l'égide conjointe des trois mouvements de libération, la lutte qui sévit en Angola depuis 1975 aurait pu être évitée.

M. Walters (Etats-Unis)

L'opinion des Etats-Unis sur les actions militaires transfrontière en Afrique australe est parfaitement claire. Nous n'avons jamais accepté la violence transfrontière ni les attaques militaires sud-africaines lancées contre les pays voisins, et nous n'acceptons pas non plus l'incursion sud-africaine dans le sud de l'Angola. Nous avons toujours dit et continuons de dire que ce n'est pas par une solution militaire que l'on résoudra les problèmes de l'Angola ou que l'on mettra fin à l'effusion de sang dans ce pays ou dans la région.

Cette guerre dure depuis des années. Malgré la fourniture par l'Union soviétique de milliards de dollars de matériel, aucune issue n'est en vue. Cela prouve, à notre avis, que la solution ne réside pas dans une escalade du conflit militaire.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Le représentant de Cuba a demandé la parole dans l'exercice de son droit de réponse. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. NUÑEZ MOSQUERA (Cuba) (interprétation de l'espagnol) : Une fois encore, l'hypocrisie des représentants des Etats-Unis se révèle aux yeux de la communauté internationale. Où est le respect de la démocratie? Où est le respect de l'opinion de la majorité? Où est le respect de la liberté de l'information et des droits de l'homme par les prétendus champions de la démocratie?

Le Mouvement des pays non alignés, les Nations Unies, la communauté internationale ont condamné le "couplage" en tant qu'avorton monstrueux qui fait obstacle à l'indépendance de la Namibie. Le Gouvernement des Etats-Unis est le seul à défendre cet avorton. Où est le respect de l'opinion de la majorité et où est le respect de la démocratie par les prétendus champions de la démocratie?

M. Walters s'est référé au respect des droits de l'homme par Cuba. La défense des droits de l'homme est le cri de ralliement du Gouvernement cubain; la façon dont le peuple cubain exerce ses droits de l'homme, son droit à la vie, à la liberté, à la pratique des sports, à une alimentation sûre, à un emploi stable est un sujet d'orgueil pour son gouvernement. A Cuba, on ne voit ni jeunes, ni enfants mendier dans les rues. On ne voit pas tant de chômeurs qu'ici. Le gouvernement de M. Walters, qui envoie ses avions pour assassiner des dirigeants de gouvernements étrangers, comme dans le cas de Muhamar Kadhafi, est-il plus humain que le

M. Nuñez Mosquera (Cuba)

Gouvernement de Cuba, qui a fait baisser le taux de mortalité infantile à 12 p. 1000 naissances environ. Ce gouvernement, qui compte 60 000 analphabètes qui ne savent ni lire ni écrire et qui n'ont même pas droit à la libre information, est-il plus humain que le Gouvernement cubain qui a éliminé l'analphabétisme? Ce gouvernement, ce système sous lequel il faut dépenser des dizaines de milliers de dollars pour subir une simple intervention chirurgicale est-il plus humain que le Gouvernement cubain sous lequel il est procédé à ces interventions gratuitement, y compris des greffes du coeur, sans que l'on se préoccupe de savoir si le patient est contre-révolutionnaire ou communiste, ou s'il est en faveur ou non de la révolution?

M. Walters est le seul, avec la cohorte des contre-révolutionnaires cubains et des mercenaires qui viennent de temps en temps devant les organisations internationales pour formuler leurs revendications, à dire que l'on viole les droits de l'homme à Cuba.

A Cuba, les armes, c'est le peuple, les travailleurs dans les usines, les enfants des écoles, la milice des troupes territoriales, qui les détiennent. Quel gouvernement qui ne respecte pas les droits de l'homme pourrait armer son peuple? J'invite M. Walters à recommander au Gouvernement des Etats-Unis de donner des armes aux jeunes et aux désespérés de ce pays.

Il a parlé des prisonniers cubains dans les prisons. Voilà une autre preuve de la justice de ce système, dans le cadre duquel des hommes demeurent incarcérés sans jugement et d'autres qui ont déjà purgé leur peine ne sont pas libérés.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Le représentant des Etats-Unis a demandé la parole pour exercer son droit de réponse.

M. WALTERS (Etats-Unis d'Amérique) (interprétation de l'anglais) : J'ai écouté le discours de propagande qui vient d'être fait contre mon gouvernement et mon pays. Je pense que le fait que mon pays vient d'accorder une amnistie à 12 millions d'immigrants illégaux est éloquent. Si la vie est si difficile dans ce pays, si les soins médicaux y sont inexistantes et s'il y a tant d'analphabètes, pourquoi y a-t-il tant de monde qui cherche à y venir? Quinze pour cent de la population cubaine s'est réfugiée dans mon pays, et je ne sais pas combien de Cubains ont fui vers d'autres pays. Je ne tiens pas vraiment à m'étendre davantage là-dessus.

M. Walters (Etats-Unis)

Le représentant cubain a dit qu'il y avait des Cubains emprisonnés sans procès. Cela ne devrait pas le surprendre. En Amérique, personne ne se trouve en prison à moins d'avoir été jugé, à l'exception de ceux qui sont en détention préventive avant leur procès. Tous ceux qui sont incarcérés ont été condamnés et les comptes rendus des procès sont accessibles au public. Les procès sont publics ici. Les procès sont libres ici. Les juges ne sont pas sous le contrôle gouvernemental. Mais on ne peut s'attendre à ce qu'il comprenne tout cela.

M. GBEHO (Ghana) (interprétation de l'anglais) : J'ai l'honneur de présenter le projet de résolution S/19291, au nom des délégations de l'Argentine, du Congo, des Emirats arabes unis, de la Zambie, et, bien sûr, de ma propre délégation.

Les nombreux actes d'agression perpétrés contre l'Angola et les Etats de première ligne par le régime raciste de l'Afrique du Sud, qui ont fait l'objet des débats du Conseil depuis le lundi 23 novembre, constituent un affront direct à l'autorité de ce Conseil. La nature et la portée des actes d'agression commis actuellement contre l'Angola devraient être une cause d'alarme universelle. Les délégations qui ont pris la parole au cours du débat ont toutes reconnu que si cette politique d'agression flagrante de l'Afrique du Sud se poursuit sans la moindre opposition, elle pourrait saper les fondements mêmes de la Charte. On a également réaffirmé que ce Conseil avait manifestement l'obligation d'assurer le respect du principe du comportement civilisé dans les relations internationales et qu'il ne devrait donc pas permettre au régime raciste d'avoir le moindre doute sur le sérieux avec lequel le Conseil considère les violations flagrantes de la souveraineté et de l'intégrité territoriale d'un Etat Membre des Nations Unies.

M. Gbeho (Ghana)

Les coauteurs du projet de résolution S/19291, en date du 24 novembre 1987, se sont efforcés de refléter les fermes sentiments des membres du Conseil dans un message clair et sans ambiguïté à l'Afrique du Sud lui communiquant l'indignation du Conseil face aux actes qu'elle commet. Dans le préambule du projet de résolution, entre autres, on rappelle les résolutions adoptées auparavant par le Conseil de sécurité dans lesquelles il a condamné les actes d'agression du régime raciste contre l'Angola. On y exprime la grave préoccupation du Conseil relative à la portée des attaques réitérées contre l'Angola envers la paix et la sécurité internationales et la condamnation unanime du Conseil concernant l'entrée illégale en Angola du Président de l'Etat d'Afrique du Sud et de certains de ses hauts fonctionnaires.

De même, le dispositif, entre autres, condamnerait énergiquement le régime raciste pour les actes d'agression contre la République populaire d'Angola qu'il continue de perpétrer en les intensifiant. Ces actes constituent une violation flagrante de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de l'Angola. On a dit la même chose pour avoir utilisé le Territoire de la Namibie comme base de l'invasion sud-africaine en Angola. S'agissant des forces d'occupation sud-africaines, le projet de résolution chargerait le Conseil d'exiger leur retrait immédiat du territoire angolais, action contrôlée par le Secrétaire général au nom du Conseil et un rapport devrait être présenté au Conseil le 10 décembre 1987 au plus tard.

En effet, les auteurs reconnaissent qu'il est absolument nécessaire d'obtenir l'appui de la communauté internationale à cette étape cruciale, pour permettre l'application efficace de la résolution du Conseil de sécurité. A cette fin, le projet demande non seulement à tous les Etats Membres de s'abstenir de toute action qui nuirait à l'intégrité territoriale de l'Angola et mettrait en danger le mandat du Secrétaire général, mais leur demande également d'aider le Secrétaire général au maximum et de coopérer avec lui dans l'exécution de son mandat.

La nécessité d'envoyer un message clair et direct à l'Afrique du Sud à ce stade ne saurait être trop soulignée. Le texte dont le Conseil est saisi est le résultat des négociations intenses menées pendant ces trois derniers jours et tient compte des sensibilités de toutes les parties. Par conséquent, les auteurs du projet de résolution S/19291 espèrent qu'il sera adopté par consensus.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je pense que le Conseil est maintenant prêt à passer au vote sur le projet de résolution dont il est saisi. S'il n'y a pas d'objection, je vais mettre le projet de résolution aux voix immédiatement.

Puisqu'il n'y a pas d'objection, il en est ainsi décidé.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je vais d'abord donner la parole aux membres du Conseil qui souhaiteraient faire une déclaration avant le vote.

M. BUCCI (Italie) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, je n'ai pas encore eu la possibilité de vous remercier des paroles aimables que vous avez adressées à ma délégation et à moi-même pour avoir assumé la présidence du Conseil le mois dernier. Je le fais maintenant et je remercie également les autres délégations qui, comme vous, nous ont transmis des félicitations.

Permettez-moi maintenant de dire combien je suis heureux de vous voir assumer la présidence. Si je vous remercie avec quelque retard, cela ne signifie pas que mes sentiments à votre égard soient moins que chaleureux. Durant tout ce mois, nous avons été inspirés par votre expérience, vos talents de diplomate et par le fait que vous représentez un pays riche de traditions anciennes remarquables. Enfin, c'est avec le plus grand plaisir que je communique mes vœux de bienvenue les plus sincères au Comte York von Wartenburg, qui dirige maintenant la délégation de la République fédérale d'Allemagne auprès des Nations Unies. Nous lui souhaitons tout le succès qu'il mérite.

C'est la première fois que mon pays est appelé à prendre position sur un projet de résolution présenté au Conseil de sécurité concernant la situation en Angola. En examinant les conditions qui règnent en Angola, nous avons essayé, comme cela s'impose lors d'événements importants impliquant des collectivités humaines, de rester objectifs. Nous l'avons fait scrupuleusement, conscients de nos responsabilités, cherchant la vérité à travers les événements qui se sont produits au cours des dernières années en Afrique du Sud.

Ce serait une grave erreur de penser que les événements pour lesquels la communauté internationale a été progressivement appelée à donner son opinion sont le reflet d'une situation simple pouvant se réduire aux termes les plus simples. Au contraire, ces événements sont l'expression de l'instabilité qui caractérise une région tout entière, un lieu d'affrontement entre les traditions historiques

M. Bucci (Italie)

anciennes et profondément ancrées, entre des intérêts et des mentalités différents et qui, parfois, s'opposent. La situation en Afrique australe est fort complexe. Les éléments politiques, sociaux et économiques y sont étroitement liés.

Lorsqu'en février dernier, le Conseil de sécurité a examiné le projet de résolution sur l'apartheid, l'Italie n'a pas omis le fait qu'à son avis, l'élément clef de la situation politique sud-africaine était précisément la politique d'apartheid. Cela est toujours vrai. Nous avons jugé que cet élément était tellement décisif que nous avons voté contre et nous avons même préconisé le recours au Chapitre VII de la Charte.

En Afrique du Sud, comme dans de nombreux autres pays du continent africain, les problèmes raciaux se mêlent à des problèmes tribaux. Ce qui est encore plus critique en Afrique du Sud est que ces problèmes sont aggravés par la coexistence de la communauté noire avec d'importantes minorités de Blancs et d'autres races.

Le Gouvernement sud-africain, lui-même une expression de la minorité blanche, a estimé qu'il était possible de remédier à cette situation en créant un ordre socio-politique basé sur la discrimination et la ségrégation raciale. Ce régime a essentiellement fait de l'apartheid un instrument visant à perpétuer la domination de la minorité blanche sur les autres composantes de la société sud-africaine. Cette option ne peut être rectifiée; on ne peut que l'abandonner.

Jusqu'ici, cette option n'est pas une politique. La négation de l'égalité des droits pour les êtres humains ne peut que susciter une défense absolue de ces droits. Et les événements qui se sont produits ces dernières années prouvent en effet que l'apartheid se transforme en affrontement tandis que dans une société démocratique, une politique exige le consensus et la participation.

La situation de la Namibie et celle de l'Angola sont toutes deux le résultat de l'apartheid et de l'imposition de ce principe en Afrique du Sud, notamment dans les grandes zones urbaines où les lois de l'économie moderne ont forcé les Blancs et les gens de couleur à vivre côte à côte. Une fois que le Gouvernement sud-africain a eu fait son choix, il a été contraint de le défendre à l'intérieur et à l'extérieur du pays. Ainsi, la résolution 435 (1978) est demeurée lettre morte, exemple de l'ancien principe en vertu duquel l'homme préfère exporter ses problèmes plutôt que de les résoudre chez lui, où il est difficile ou tout simplement coûteux de le faire.

M. Bucci (Italie)

C'est dans ce contexte qu'il faut considérer les faits en Angola. Ils prouvent que s'il n'est pas possible de choisir une voie différente dans les rapports entre les diverses communautés qui constituent la réalité de l'Afrique du Sud, les conflits qui en résultent s'étendront au-delà de ses frontières, menaçant ainsi la stabilité des Etats voisins. Ce type de menace provoque d'autres réactions, telles que celles qui ont justifié le recours de l'Angola au Conseil de sécurité.

M. Bucci (Italie)

Mon pays est tenu de donner son opinion sur la situation en tant que membre du Conseil de sécurité, c'est-à-dire de l'organe qui, par le passé, a déjà évalué ces mêmes circonstances.

Selon nous, la politique d'apartheid se fonde sur l'assertion d'un principe qui est in soutenable tant légalement que moralement. La ségrégation ne peut aboutir à des résultats positifs. Elle va à l'encontre de la dignité humaine. On ne peut que la combattre. En tout état de cause, c'est ce qui doit être fait ici, aux Nations Unies, où le principe du respect des droits de l'homme est la base d'une campagne commune lancée par la communauté internationale pour la promotion des progrès moraux et où le processus de décolonisation, et ici je fais allusion à la Namibie, a trouvé ses principaux défenseurs. L'apartheid est avant tout une erreur, mais on ne saurait en aucun cas la justifier ici.

Si la résolution 435 (1978) sur la Namibie avait été appliquée, les faits dont le Conseil de sécurité est saisi aujourd'hui ne se seraient pas produits. Nul ne peut vraiment dire quelle serait aujourd'hui la situation des diverses communautés ethniques qui vivent ensemble en Afrique du Sud si le Gouvernement d'Afrique du Sud avait fait un choix différent. On ne peut dire lequel de ces groupes ethniques serait plus prospère, quel groupe tribal aurait davantage foi en l'avenir et en celui des générations futures. Il est cependant certain que, en suivant cette voie, la voie de la ségrégation, l'avenir demeure sombre. Il est certain qu'en adoptant cette politique, on met en danger l'avenir des pays voisins.

C'est pour ces raisons que l'Italie appuiera le projet de résolution et votera en sa faveur. Le projet de résolution est le résultat de faits précis. L'invasion de l'Angola a déjà été condamnée par le Conseil de sécurité. Elle a été condamnée également par une déclaration spécifique des 12 pays membres de la Communauté européenne. Cette déclaration a été faite le 23 de ce mois. L'Italie s'associe à cette condamnation et lance un appel au Gouvernement de l'Afrique du Sud pour qu'il mette fin aux hostilités et retire ses forces du territoire angolais.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant de l'Italie des paroles aimables qu'il a eues à mon endroit.

M. BIRCH (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord) (interprétation de l'anglais) : Je voudrais tout d'abord vous féliciter, Monsieur le Président, à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil, et remercier votre prédécesseur, l'Ambassadeur Bucci, de l'Italie, pour la manière

M. Birch (Royaume-Uni)

efficace dont il a dirigé les affaires du Conseil le mois dernier. Nous nous félicitons de l'occasion qui nous est donnée de nous réunir sous votre présidence éclairée au cours du mois de novembre.

Je suis également heureux de saluer notre vieil et excellent ami, Alexander York, qui est le nouveau Représentant permanent de la République fédérale d'Allemagne.

Ma délégation partage la grave inquiétude déjà exprimée par d'autres membres du Conseil de sécurité face à la situation actuelle dans le sud de l'Angola. Mon gouvernement déplore et condamne la conduite indéfendable de l'Afrique du Sud, dont les conséquences le préoccupent profondément. De tels actes de force ne sont pas seulement déplacés et illégitimes; ils manquent aussi de perspective, sont nuisibles et voués à l'échec. Les combats transfrontaliers, que nous condamnons tous, n'ont déjà que trop fait souffrir l'Afrique australe. Ce dont la région a besoin, comme nous l'avons dit tant de fois par le passé, c'est d'une période de dialogue soutenu et de négociations réalistes. Il faut laisser le peuple de l'Angola résoudre ses affaires intérieures, sans ingérence de l'extérieur.

Le retrait de toutes les troupes étrangères faciliterait la solution des problèmes de l'Angola et de ceux de la région dans son ensemble. Quoi qu'il en soit, la présence de forces étrangères en Angola, sur l'invitation du Gouvernement de l'Angola, ne saurait servir de justification à l'Afrique du Sud pour violer la souveraineté angolaise. Nous avons déjà fait connaître clairement notre position aux autorités de l'Afrique du Sud, et je prie le Représentant permanent de l'Afrique du Sud de porter aujourd'hui ce même message vigoureux à l'attention de son gouvernement. Je le prie aussi de tenir compte du fait que les actions sud-africaines en Angola risquent d'avoir pour résultat une ingérence étrangère plus grande, et non le contraire.

Il va sans dire que ma délégation appuie le projet de résolution dont nous sommes saisis aujourd'hui. Nous espérons qu'il sera adopté à l'unanimité, démontrant ainsi que la communauté internationale est unanime à condamner la conduite de l'Afrique du Sud en Angola. Il ressort clairement de ce que j'ai dit que, quant à nous, rien dans ce projet de résolution ne doit être interprété comme une approbation de l'intervention de troupes de combat étrangères, à laquelle nous sommes opposés. Il ne faut pas non plus considérer que ce projet relève des dispositions du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies. En effet, le Conseil

M. Birch (Royaume-Uni)

a déjà adopté des dispositions aux termes du Chapitre VII visant en partie à répondre aux attaques sud-africaines contre d'autres pays. Pour sa part, le Gouvernement britannique continuera à respecter strictement l'embargo sur les armes à destination de l'Afrique du Sud, imposé en vertu de la résolution 418 (1977), et espère que tous les autres Membres des Nations Unies respecteront scrupuleusement les mêmes obligations.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant du Royaume-Uni pour les paroles aimables qu'il m'a adressées.

Je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution S/19291.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour : Argentine, Bulgarie, Chine, Congo, France, Allemagne, République fédérale d', Ghana, Italie, Japon, Union des Républiques socialistes soviétiques, Emirats arabes unis, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Etats-Unis d'Amérique, Venezuela et Zambie.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution a été adopté à l'unanimité en tant que résolution 602 (1987).

Je vais maintenant donner la parole aux représentants qui désirent faire une déclaration après le vote.

M. WALTERS (Etats-Unis d'Amérique) (interprétation de l'anglais) : Je désire vous féliciter au nom de la délégation des Etats-Unis, Monsieur le Président, à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité. Vos qualités de diplomate et votre expérience sont un atout extraordinaire pour le Conseil. Je tiens aussi à dire combien nous avons apprécié et admiré la compétence avec laquelle votre prédécesseur, l'Ambassadeur Bucci, a dirigé les travaux du Conseil. Je voudrais également dire combien nous sommes heureux de saluer l'Ambassadeur Conte York qui est le nouveau Représentant permanent de la République fédérale d'Allemagne.

En adoptant cette résolution, le Conseil a formulé sa condamnation de l'agression sud-africaine contre l'Angola. Les Etats-Unis ont voté en faveur de cette résolution parce qu'ils sont d'accord avec les objections d'autres membres du Conseil qui s'opposent fortement à ce que les frontières internationales soient franchies par des forces étrangères. Les Etats-Unis estiment que des actes de violence transfrontaliers sont inacceptables, quelle que soit leur origine.

M. Walters (Etats-Unis)

Les Etats-Unis ont néanmoins des réserves quant à certaines parties du libellé de la résolution. A cet égard, nous tenons à bien marquer que les Etats-Unis ne reconnaissent pas la République populaire d'Angola.

Les Etats-Unis sont également convaincus que la résolution ne traite pas de nombreuses questions importantes relatives à la région. Elle ne tient pas compte du fait qu'il y a aujourd'hui en Angola à la fois une guerre civile et un conflit impliquant des forces expéditionnaires étrangères en plus des forces d'Afrique du Sud. Les Etats-Unis estiment que toutes les forces de combat étrangères se trouvant dans la région doivent être retirées. Cela signifie non seulement le retrait des forces sud-africaines de la Namibie et de l'Angola, mais également le retrait des troupes cubaines et autres troupes étrangères de l'Angola.

M. Walters (Etats-Unis)

Mon gouvernement est donc convaincu que l'indépendance, l'intégrité territoriale et la souveraineté de l'Angola ne pourront être assurées que lorsque toutes les forces étrangères auront été retirées de l'Afrique australe. Nous sommes convaincus que le sort de la Namibie et celui de l'Angola sont inextricablement liés. La menace la plus grave posée à l'indépendance de l'Angola depuis 1975 est constituée par la présence sans cesse croissante d'une force expéditionnaire étrangère au continent et la dépendance économique énorme de l'Angola pour l'acquisition d'armements étrangers très coûteux. Ces facteurs ont empêché la réconciliation pacifique de toutes les couches de la société angolaise. A cet égard, les Etats-Unis ont entamé une discussion avec l'Angola pour contribuer à instaurer la paix et la sécurité dans la région tout entière. Mon gouvernement continuera à poursuivre activement ces négociations. Nous souhaitons un règlement qui aboutisse au retrait de toutes les forces étrangères de l'Afrique australe. Ainsi, la Namibie pourrait accéder à l'indépendance et le peuple angolais résoudre ses différends au moyen d'un règlement interne, sans aucune ingérence extérieure.

Il y a deux forces internes en présence en Angola : l'une, l'UNITA, a déclaré clairement que le conflit en Angola ne pouvait être réglé militairement et a manifesté sa volonté d'entamer immédiatement des négociations sur la réconciliation nationale. Cela conduirait à une paix durable en Angola. Ma délégation pense que la clef d'un avenir sûr en Angola se trouve non pas sur les champs de bataille mais autour d'une table de négociations.

Les Etats-Unis demandent à tous les autres Etats Membres d'appuyer cette recherche d'un règlement régional dans le but d'instaurer une paix durable pour les peuples de la région. Mon gouvernement appelle également les autres Etats Membres à se joindre à lui pour demander à toutes les parties au conflit dans la région de mettre un terme au cycle de violence actuel. La voie empruntée devrait nous mener non pas au champ de bataille mais à la table de négociations.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant des Etats-Unis pour les aimables paroles qu'il m'a adressées.

M. GBEHO (Ghana) (interprétation de l'anglais) : Au nom des auteurs du projet de résolution qui vient d'être adopté à l'unanimité, je tiens à exprimer ma sincère gratitude à tous les membres du Conseil qui ont permis à cet organe de prendre cette décision importante et historique en faveur de la paix et contre la guerre et l'injustice. L'adoption à l'unanimité du projet de résolution est

M. Gbeho (Ghana)

rassurante à un double titre. Les auteurs de ce texte sont particulièrement réconfortés car ils sont convaincus que le Conseil a aujourd'hui sauvé son honneur en traitant un sujet concernant le régime raciste de Pretoria en tant qu'organe non seulement habilité à prendre des mesures décisives pour répondre aux principes importants de la Charte mais également déterminé à le faire.

La condamnation de l'Afrique du Sud pour son invasion de l'Angola, la violation de la souveraineté de ce pays et l'utilisation de la Namibie en tant que base pour perpétrer des incursions en Angola n'est pas seulement due au fait que nous avons, dans le passé, exprimé le plus grand mépris à l'égard de la politique d'apartheid menée par le régime de Pretoria mais, plus particulièrement, au fait que tous les actes d'agression de l'Afrique du Sud sont, en l'occurrence, indéfendables sur les plans de la raison et du droit international. Nous espérons donc vivement que l'Afrique du Sud coopérera à la mise en oeuvre de la résolution qui vient d'être adoptée, car la réduction de la tension dans la région et le maintien du concept de l'inviolabilité de la souveraineté des Etats, grands et petits, dans la sous-région tout entière sont des questions prioritaires pour la communauté internationale et le Conseil de sécurité.

Si l'Afrique du Sud n'acceptait pas de coopérer avec le Conseil, ce qui a été le cas dans le passé, les auteurs de la résolution demanderaient aux membres du Conseil de se réunir d'urgence pour examiner les mesures à prendre en vertu de la Charte afin d'assurer le respect des décisions prises.

Je tiens à présenter nos remerciements au Gouvernement de l'Angola pour les renseignements qu'il a fournis au Conseil au cours de ce débat. Nous sommes persuadés que la décision unanime du Conseil contribuera, dans une grande mesure, à ramener la situation à la normale en Angola et dans la région.

Une fois encore, au nom des auteurs de la résolution, je remercie les membres du Conseil pour l'appui très précieux qu'ils ont apporté à nos humbles efforts pour défendre la Charte.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Le représentant de l'Angola a demandé à faire une intervention. Je lui donne la parole.

M. de FIGUEIREDO (Angola) (interprétation de l'anglais) : Je vous remercie, Monsieur le Président, de m'avoir permis, à ce stade, de faire une déclaration. Alors que ce débat touche à sa fin, je vous remercie, au nom de ma délégation, pour avoir dirigé de façon aussi compétente les délibérations du Conseil et pour la courtoisie dont vous avez fait preuve à notre égard.

M. de Figueiredo (Angola)

Au nom de ma délégation, je remercie également tous les membres du Conseil qui ont voté en faveur du projet de résolution. En même temps, je demande au Conseil, en tant qu'organe suprême des Nations Unies pour le maintien de la paix, et dont les résolutions sont contraignantes conformément à la Charte, de faire en sorte que la résolution soit rapidement et efficacement mise en oeuvre.

Pendant trop longtemps l'inertie a permis aux racistes de faire fi, en toute impunité, des résolutions du Conseil. Ma délégation pense qu'en demandant au Secrétaire général de présenter un rapport au Conseil vers le 10 décembre 1987 sur le retrait des troupes racistes, le Conseil agit comme il le doit conformément à la Charte - c'est-à-dire en tant que responsable des opérations de maintien de la paix. Si ce retrait que nous attendons depuis trop longtemps maintenant n'avait pas lieu à cette date, le Conseil serait tenu de se réunir à nouveau d'urgence à la même date, pour examiner et adopter de nouvelles mesures.

Je parle, bien sûr, au nom de ma seule délégation, mais je suis sûr que la majorité de ceux qui ont entendu et lu certaines des déclarations faites ici même au cours de ce débat ont été frappés par différents éléments communs à nombre de déclarations.

Ce n'est ni un hasard, ni une simple coïncidence, si un certain nombre d'intervenants ont spontanément évoqué l'image d'Hitler le fasciste lorsqu'ils ont parlé de la venue illégale des dirigeants racistes de la junte sur notre territoire souverain. Ils sont venus, à la nuit, comme des voleurs, car c'est en fait ce que sont les racistes; ils ont volé les droits fondamentaux non seulement de leur propre peuple, mais du peuple de la Namibie. Ces voleurs racistes ont, à maintes et maintes reprises, tenté d'endommager, de détruire ou de s'emparer des biens appartenant aux Etats souverains d'Afrique australe.

Le comportement fasciste à l'image d'Hitler du régime minoritaire raciste et illégal de Pretoria n'est pas un caprice de l'histoire; il peut n'être rien d'autre que ce qu'il est, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'Afrique du Sud car un lien symbiotique existe entre ce régime et les fondements racistes sur lesquels il s'appuie et qu'il cherche à protéger.

M. de Figueiredo (Angola)

Je voudrais signaler tout particulièrement la déclaration faite par l'Ambassadeur du Zimbabwe, qui parlait au nom du Mouvement des pays non alignés. L'Ambassadeur Mudenge a acquis une réputation d'éloquence formidable, et ma délégation a beaucoup apprécié la compréhension de l'histoire et la connaissance des recherches actuelles qui se sont révélées dans sa déclaration. Les discussions entre la délégation de l'Angola et la délégation des Etats-Unis ne doivent pas empêcher l'application immédiate de la résolution 435 (1978).

J'aurais bien voulu terminer mes remarques sur une note de gratitude agréable, mais les circonstances m'obligent à parler d'un sujet des plus désagréables - j'ai la tâche ennuyeuse de mentionner la déclaration faite hier par le représentant raciste du régime raciste, qui s'est efforcé désespérément d'expliquer et de défendre ce qui est essentiellement inexplicable et indéfendable, en particulier la présence des membres de la junte raciste sur notre territoire.

Pour citer Tyndall, "Il est lâche et il est mortel de fermer les yeux devant la réalité parce qu'elle ne nous plaît pas." Les données et les preuves, aussi nombreuses soient-elles, ne convaincront pas un régime raciste myope que la politique de l'apartheid court inévitablement à sa perte et qu'elle ne peut pas survivre et prospérer en Afrique australe.

Il est sans doute vain d'essayer de convaincre le régime raciste que la cause des problèmes de l'Afrique australe qui menacent la paix réside dans l'existence de l'apartheid à l'intérieur de l'Afrique et dans ses manifestations militaires en dehors de ses frontières.

Il est vain d'essayer de convaincre le régime raciste que nos camarades internationalistes cubains ont été invités par le Gouvernement de la République populaire d'Angola à venir en Angola après la première invasion massive de notre territoire par les troupes racistes sud-africaines.

Je devrais peut-être dire les choses autrement : il ne s'agit pas d'essayer de convaincre Pretoria ou de ne pas pouvoir le convaincre; il ne s'agit pas de l'incapacité du régime raciste à voir les choses telles qu'elles sont. Non; c'est plutôt une sorte d'obstination obsessionnelle, une paranoïa, à vouloir maintenir l'apartheid et le gouvernement par la minorité en s'appuyant sur le terrorisme d'Etat à l'intérieur et à l'extérieur de l'Afrique du Sud, qui l'oblige à créer une série de mythes et, ensuite, à les défendre jusqu'au bout. L'apartheid, lui aussi,

M. de Figueiredo (Angola)

repose sur un mythe, et les mythes ne sont jamais confirmés par l'histoire. Les mythes sont détruits non seulement par leurs victimes, mais bien souvent par leurs auteurs.

Maintenant que les forces armées de l'Angola (FAPLA) infligent de lourdes pertes aux Blancs qui combattent illégalement dans mon pays, même la société minoritaire est obligée de se réveiller. Les mythes commencent à s'écrouler dans leur propre citadelle.

Le représentant raciste a déclaré que l'Afrique du Sud n'était pas en guerre avec l'Angola - alors que font les troupes racistes sur notre territoire depuis six ans? Elles pique-niquent?

Il est pitoyable que, dans sa déclaration, le représentant raciste n'ait pu dire exactement où était allé récemment le raciste Botha. Il a toujours dit "la zone de conflit" ou simplement "la zone" - ce qui est un euphémisme; un phantasme, car cette zone se trouve être le territoire souverain de la République populaire d'Angola, où le commandant en chef raciste n'a rien à faire, ni lui ni ses troupes.

Quelle crédibilité peut-on accorder à l'offre fallacieuse faite par le régime raciste de retirer ses troupes de notre territoire avant le 9 décembre 1987, puisqu'elle émane d'un régime qui a accepté la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité, qui a ensuite manqué à sa parole et qui, depuis, refuse de l'appliquer?

Le chemin de la paix en Afrique australe traverse Soweto, les ghettos, les townships et les homelands d'Afrique du Sud, et passe par le démantèlement de l'apartheid et la défaite de ceux qui le défendent.

Les racistes et leur idéologie d'apartheid ne rappellent ces paroles de Shakespeare :

"Comment les tyrans pourraient-ils gouverner sans risque chez eux s'ils ne s'étaient achetés de fortes alliances à l'étranger?"

C'est pourquoi nous devons vaincre l'apartheid à l'intérieur et à l'extérieur de l'Afrique du Sud en détruisant ses alliances impérialistes de l'extérieur qui lui permettent de survivre. Mais qu'il ne soit permis d'offrir ici une vision de l'avenir, du proche avenir : ce régime malade n'en a plus pour longtemps. Ceux qui croient comme nous à la liberté, à la justice et à la démocratie sont nombreux, tandis qu'eux sont trop peu. Nous allons triompher, et nos paroles deviendront bientôt réalité; et, jusqu'alors, a luta continua; a vitoria e certa.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Le Conseil de sécurité a ainsi achevé, au stade actuel, l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 12 h 35.